

COMMUNIQUÉ - 03/11/2016

**Conseil des ministres du 2 novembre 2016**  
**Communication de Madame Royal et Monsieur Vidalies**  
**sur le développement des mobilités actives**

***Plus qu'une politique des petits pas, il faut une vraie stratégie nationale  
en faveur de la mobilité active***

La Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, et le secrétaire d'Etat chargé des transports, de la mer et de la pêche ont présenté une communication relative au développement des mobilités actives en Conseil des ministres le 2 novembre 2016. Ils ont souligné l'enjeu du développement du vélo et des modes actifs qui répond à un impératif écologique et de santé publique et participe au développement économique et à la cohésion sociale et annoncé la mise en place de quelques mesures « emblématiques ». Tandis que le bilan de la première phase du Plan national d'action pour les mobilités actives (PAMA) a été établi le 15 septembre 2015 par Alain Vidalies, soit il y a un peu plus d'un an, les élus des villes et territoires cyclables et les parlementaires pour le vélo regrettent que la seconde phase n'ait pas été engagée au lendemain de ce bilan d'étape. Et notamment dans la foulée de la COP21 accueillie par la France dans une démarche d'exemplarité. Ils demeurent convaincus qu'à l'instar de plusieurs pays européens, la France doit se doter d'une véritable stratégie nationale en faveur du vélo et de la mobilité active, lisible, transversale, ambitieuse. La démarche du Plan national d'action engagée en 2013 doit être dynamisée pour constituer cette stratégie nationale de nature à accélérer les changements nécessaires, accompagner les efforts des collectivités et mettre en cohérence les actions de l'Etat.

Les mesures annoncées ce mercredi 2 novembre en Conseil des ministres constituent quelques avancées comme la reconnaissance de la qualification professionnelle « Educateur mobilité à vélo » pour favoriser l'usage du vélo dans le cadre scolaire et périscolaire ou la mise en place de consultations mobilité-santé à destination des publics en difficulté. Mais le renvoi de l'application de l'indemnité kilométrique vélo (IKv) aux agents des collectivités à une « concertation avec les collectivités territoriales intéressées » ne saurait répondre à l'attente de nombreuses collectivités qui ont manifesté leur volonté de la mettre en place en adoptant des délibérations et des vœux depuis sa création dans la Loi pour la transition énergétique en 2015.

Ils rappellent que la **Stratégie de développement de la mobilité propre**, dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie, prévoit un report modal important de la voiture solo vers les modes actifs dont la part (marche et vélo) était en 2008 de 2,7 % (en nombre de déplacements dans les transports de courte distance) et doit atteindre **12,5 % en 2030**. Le report de la mise en place de l'IKv dans le secteur public, le renvoi à une étude d'impact de la création d'un item vélo dans le barème fiscal, l'absence de calendrier et de financement de mesures comme le « développement du gravage des vélos avant mise en vente » ne sont pas de réelles priorités d'actions, alors que la stratégie nationale bas-carbone qui fixe une baisse des émissions de GES dans le secteur des transports de 10% sur la période 2019-2023 et de 21% sur la période suivante implique la mise en place d'incitations et de véritables leviers.

Ils s'étonnent enfin que le Gouvernement, qui étudie actuellement la mise en place d'un **bonus écologique** pour l'achat d'un deux-roues motorisé électrique, ne retienne pas leur proposition que ce bonus écologique concerne également l'achat de **vélos à assistance électrique (VAE)**. Les parlementaires pour le vélo ont porté cette demande auprès du Secrétaire d'Etat aux transports en soulignant que les ventes de VAE sont en constante progression – 100 000 unités ont été vendues en 2015 – et en rappelant que la récente étude d'évaluation des services vélos réalisée par l'Ademe a mis en évidence que l'aide à l'achat de ces vélos entraîne une baisse notable de l'usage de la voiture. Couplée à la location longue durée, cette aide représente 650 à 1 400 km en voiture évités par usager et 200 kg de CO2 économisés en moyenne. En outre, l'assistance électrique augmente fortement la portée du vélo avec une moyenne des distances parcourues de 7,6 km pour les trajets domicile-travail alors qu'elle est de 3,4 km à vélo standard. Le VAE devient peu à peu un vrai service à la mobilité pour les Français et un outil puissant du report modal de la voiture solo vers les modes alternatifs ciblé dans la stratégie de développement de la mobilité propre annexée à la programmation pluriannuelle de l'énergie qu'il convient d'encourager.

**Communication médias : Claude Lisbonis / CLC - T. +33 01 42 02 17 40 - [clc@claudelisbonis.com](mailto:clc@claudelisbonis.com)**

**Le Club des villes et territoires cyclables**, réseau de collectivités territoriales, créé en 1989 par 10 villes pionnières, rassemble aujourd'hui plus de 1 500 collectivités territoriales : communes, agglomérations, départements, régions. Les élus réunis au sein du Club agissent pour développer l'usage du vélo au quotidien – mode de transport à part entière –, les modes actifs et les politiques de mobilité et d'aménagement urbain durables. Il est présidé par Pierre SERNE, conseiller régional d'Ile-de-France. [www.villes-cyclables.org](http://www.villes-cyclables.org)

**Le Club des élus pour le vélo**, créé le 5 juillet 2012 à l'initiative du Club des villes et territoires cyclables, réunit des députés et sénateurs de toutes tendances politiques. Son objectif : promouvoir l'utilisation du vélo comme mode de transport à part entière et dans toutes ses composantes – utilitaire, loisirs, tourisme, sport – en lui accordant un statut particulier dans les textes et projets législatifs. Il est co-présidé par Alexis BACHELAY, député des Hauts-de-Seine, Philippe GOUJON, député de Paris, maire du 15e arrondissement de Paris, et François de RUGY, député de Loire-Atlantique, vice-président de l'Assemblée nationale.